



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Rapport annuel 2024-2025 de la Régie de l'énergie du Canada



Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@cer-rec.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@cer-rec.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi de droit du Canada représenté
par la Régie de l'énergie du Canada 2024

N° de cat. NE1-9F-PDF
ISSN 2563-3163

Titre principal : Rapport annuel de la Régie de
l'énergie du Canada

Ce rapport est publié séparément dans les deux
langues officielles. On peut obtenir cette publication
sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires:
Bureau des publications
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique : publications@cer-rec.gc.ca
Fax : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles
à la bibliothèque
Deuxième étage

Imprimé au Canada

© His Majesty the King in Right of Canada as
represented by the Canada Energy Regulator 2024

Cat No. NE1-9E-PDF
ISSN 2563-3155

Key title: Annual Report of the Canada Energy Regulator

This report is published separately in both official
languages. This publication is available upon request
in multiple formats.

Copies are available on request from:
the Publications Office
Canada Energy Regulator
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta, T2R 0A8

E-Mail: publications@cer-rec.gc.ca
Fax: 403-292-5503
Phone: 1-800-899-1265

For pick-up at the office:
Library
2nd floor

Printed in Canada



Table of Contents

Message du président du conseil d'administration	1
Message de la présidente-directrice générale	3
Message du président du Comité consultatif autochtone	5
Présentation de la Régie de l'énergie du Canada	6
Réalisations de la Régie en 2024-2025	9
Ce que l'avenir nous réserve	24
Annexe A – Biographies.	25

Message du président du conseil d'administration

À titre de président du conseil d'administration de la Régie de l'énergie du Canada, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'organisation pour l'exercice 2024-2025. Alors que nous évoluons dans un contexte énergétique toujours plus dynamique et en pleine mutation, le conseil d'administration demeure déterminé à fournir des conseils et des orientations solides et à aider l'organisation à remplir son mandat avec excellence.

En 2024, la Régie a célébré son cinquième anniversaire, une étape importante dans l'évolution de l'organisation en tant qu'organisme de réglementation moderne. La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), entrée en vigueur en août 2019, a fait de la Régie l'organisme qui régit le secteur énergétique au Canada, lui conférant de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités.

Au cours des cinq dernières années, le conseil d'administration a vu l'organisation se développer, renforcer ses relations avec diverses collectivités et adopter des façons nouvelles et novatrices de réaliser son travail.

S'appuyant sur les cinq dernières années, le conseil d'administration a établi les priorités stratégiques de l'organisation au début de l'exercice : confiance, Réconciliation et mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (« Déclaration des Nations Unies »), compétitivité et excellence en matière de réglementation, et préparation de l'avenir énergétique. L'organisation a déjà réussi à faire avancer ces priorités de façon claire et tangible, comme vous pourrez le lire dans le rapport qui suit. Parmi ces succès, notons la révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* et des guides de dépôt, notre collaboration avec le Comité consultatif autochtone concernant la mesure 34 (élément des priorités partagées) du plan d'action de la *Loi sur la Déclaration*



des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (« LDNU ») et l'information sur l'énergie que nous fournissons aux Canadiens.

Les réalisations de 2024-2025 témoignent de la capacité de l'organisation à s'adapter, à faire preuve de leadership et à tirer parti de ses forces. Je tiens à féliciter l'équipe des efforts qu'elle a déployés pour accroître l'efficacité et simplifier les processus décisionnels. Le portail de la Régie est un excellent exemple de ces efforts, qui aident déjà à réduire les délais et à améliorer l'efficacité de la réglementation. L'engagement et le dévouement du personnel et de la direction de la Régie ont grandement contribué à faire avancer ces priorités et à mettre l'organisation sur la voie de la réussite à long terme.

En 2024-2025, le conseil d'administration a accueilli trois nouveaux administrateurs, soit Peter Fraser, Matthew Foss et Annette Bergeron, qui sauront faire profiter la Régie et le conseil d'administration de leur expérience et de leur expertise considérables. Je souhaite également souligner la contribution exceptionnelle des administrateurs Karim Mahmud, Cassie Doyle et Ellen Barry, dont le mandat a pris fin en 2024-2025. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier sincèrement le personnel de la Régie de son dévouement et de son professionnalisme indéfectibles.

C'est avec confiance dans la voie à suivre que je suis fier de présenter le Rapport annuel 2024-2025 de la Régie de l'énergie du Canada à l'honorable Tim Hodgson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vegh', with a stylized, flowing script.

George Vegh
Président du conseil d'administration
Régie de l'énergie du Canada

Message de la présidente-directrice générale

À titre de présidente-directrice générale de la Régie, je suis extrêmement fière de ce que nous avons accompli au cours du dernier exercice.

En tant que principal organisme de réglementation de l'énergie axé sur la sécurité et l'économie au Canada, la Régie réglemente, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, les lignes de transport d'électricité, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Nous veillons à ce que les projets énergétiques soient construits et exploités de façon sécuritaire et à ce que leur cessation d'exploitation le soit tout autant. La sécurité et la protection de l'environnement sont au cœur de nos activités.

Nous continuons de faire preuve d'innovation dans l'exécution de notre mandat, dans un souci constant d'agilité, de souplesse, d'efficacité et de transparence. Notre succès repose principalement sur notre engagement constant à simplifier et à améliorer nos méthodes de travail. Nous pouvons ainsi demeurer concurrentiels et nous adapter aux changements, tout en maintenant des normes rigoureuses en matière de sécurité et d'environnement. Notre état de préparation est manifeste dans plusieurs domaines, de la préparation aux situations d'urgence à la révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestre* et des guides de dépôt, en passant par la simplification de nos processus d'audience et de prise de décision et le lancement du portail de la Régie.

La Régie cultive des relations durables avec les peuples autochtones, les administrations municipales, provinciales et territoriales et les diverses parties prenantes afin d'inspirer la confiance nécessaire à la construction des projets autorisés. Nous sommes déterminés à faire progresser la Réconciliation et à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies. Nous intégrons les perspectives autochtones à l'ensemble de nos processus. Cela comprend les efforts que nous déployons pour faire progresser la mesure 34 (élément des priorités partagées) du plan d'action de la LDNU dans le cadre de laquelle nous assumons un rôle de leadership dans l'accroissement de la participation des Autochtones à nos processus de surveillance et de prise de décision. Nous avons pour objectif d'établir des relations plus inclusives et plus constructives.

En notre qualité de mandataire de la Couronne, nous sommes déterminés à continuer d'explorer de nouvelles façons de nous assurer que les peuples autochtones sont consultés et mobilisés de façon significative. En invitant les peuples autochtones à participer aux discussions en amont et en collaborant à la recherche de solutions, nous améliorons le processus et ses résultats.

Nous restons profondément attachés à l'excellence en matière de réglementation et veillons à ce que le secteur de l'énergie au Canada dispose d'un cadre décisionnel clair et prévisible qui peut s'adapter aux changements dans notre secteur réglementé et dans la société dans son ensemble. Nous sommes également fiers d'appuyer



les initiatives du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la réglementation. Nous avons fait des investissements stratégiques dans l'automatisation et la simplification de nos processus décisionnels afin de réduire les délais et d'améliorer l'efficacité de la réglementation. Depuis 2019, la Régie a évalué 4 216 demandes visant notamment des infrastructures, des droits et tarifs, des activités dans le Nord et des exportations et a respecté les délais prescrits par la loi pour l'examen de projets d'infrastructures dans 99 % des cas.

La préparation de l'avenir énergétique est un élément clé de notre stratégie. Nous publions, au bon moment, des produits d'information sur l'énergie qui sont factuels et sans parti pris, afin de renseigner les décideurs politiques, le secteur et la population canadienne en général sur la conversation sur l'énergie. Nous fournissons régulièrement des aperçus du marché qui mettent en lumière les tendances émergentes dans différents segments du marché de l'énergie, ainsi que des profils pipeliniers qui présentent des données et des renseignements clés sur les pipelines réglementés par la Régie. Nous renforçons notre capacité à soutenir la sécurité, la résilience et l'innovation énergétiques.

Pour ce qui est de l'avenir, nous savons que les changements sont constants et restons concentrés sur la façon dont les transformations dans le secteur de l'énergie toucheront tous les Canadiens. Bien que nous ne puissions pas prédire les changements à venir, nous sommes déterminés à nous adapter à l'évolution de la filière énergétique et à nous assurer d'être prêts à répondre aux besoins des Canadiens, des peuples autochtones et de l'industrie. Notre responsabilité demeure la même : assurer la sécurité, protéger les collectivités et l'environnement et mettre en place un système de réglementation prêt pour l'avenir.

À l'orée de l'exercice 2025-2026, je suis portée par l'optimisme et j'ai pleinement confiance dans les progrès que nous avons réalisés et dans la direction que nous prenons.

Avec toute ma reconnaissance,

A handwritten signature in black ink, reading "Tracy Sletto". The signature is fluid and cursive, with the first name "Tracy" and the last name "Sletto" clearly distinguishable.

Tracy Sletto
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada

Message du président du Comité consultatif autochtone

Le Comité consultatif autochtone a été mis sur pied pour offrir un espace où les voix, les connaissances et les points de vue autochtones peuvent être pris en compte dans la gouvernance de la Régie, ce qui pourrait contribuer à façonner la manière de travailler de cette dernière.

Depuis août 2020, nous travaillons à renforcer les relations entre la Régie et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les huit membres du Comité sont des leaders et des défenseurs reconnus dans leurs communautés, qui possèdent une vaste expérience en matière d'énergie et de ressources nationales et qui apportent leurs propres expériences, langues et enseignements culturels. Ensemble, nous contribuons à façonner la manière dont la Régie travaille avec les Inuits, les Métis et les Premières Nations afin que nos droits, nos valeurs et nos connaissances soient respectés et défendus, en allant au-delà de la compétence culturelle et se rapprochant de l'intégrité culturelle.

La création de changements véritables n'est pas sans défis et le parcours pour y parvenir n'est pas linéaire. Des tensions constructives émergeront lorsqu'une institution commencera à adapter sa façon de travailler et de penser pour intégrer diverses voix et visions du monde. Mais les progrès réels sont le fruit de conversations ouvertes, honnêtes et parfois difficiles, et grâce à la volonté de la Régie de tenir ces conversations, je suis convaincu que les titulaires de droits commenceront à voir et à ressentir les résultats de ces efforts.

Le Comité continue de jouer un rôle de premier plan dans le façonnement de la manière de travailler de la Régie. Notre travail a permis d'élargir le programme de surveillance autochtone pour y intégrer l'utilisation des terres à des fins traditionnelles, les lieux sacrés et les connaissances historiques. Le Comité a également contribué à orienter l'approche de la Régie pour la prochaine édition du rapport sur l'avenir énergétique, ce qui a mené à une collaboration avec Mokwateh, une société d'experts-conseils autochtone, en vue de favoriser l'intégration des perspectives autochtones à la conversation sur la transition énergétique du Canada. Grâce au soutien du Comité, la Régie continue d'accroître ses compétences et son intelligence culturelles.

Il reste encore beaucoup de chemin à faire, mais nous avançons dans la bonne direction, guidés par les relations, le respect et l'engagement commun à créer des changements véritables.



Chef tribal Tyrone McNeil
Président
Comité consultatif autochtone





Présentation de la Régie de l'énergie du Canada

Contexte

La Régie est l'organisme fédéral qui régit le secteur énergétique au Canada. Elle réglemente plus de 73 000 kilomètres (« km ») de pipelines interprovinciaux et internationaux. Elle réglemente également plus de 1 600 km de lignes interprovinciales et internationales de transport d'électricité, les droits et tarifs pipeliniers, les exportations d'énergie, les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières et les projets d'énergie renouvelable extracôtière dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

La Régie réglemente l'infrastructure et les activités de ressort fédéral afin d'assurer l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie, au Canada et ailleurs dans le monde, de protéger l'environnement, de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones, ainsi que de fournir en temps opportun de l'information et des analyses pertinentes sur l'énergie.

La prévention des dommages est au cœur de la démarche que la Régie met en œuvre pour assurer la sécurité des personnes, protéger l'environnement et respecter les droits des Autochtones. La Régie veille à l'application de normes de sécurité et environnementales rigoureuses et s'attend à ce que les sociétés adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages.

La Régie recouvre 99 % des frais qu'elle engage auprès du secteur réglementé : ils ne sont pas assumés par les contribuables canadiens. Le budget de la Régie n'a aucune incidence sur le cadre financier du gouvernement du Canada.

En 2024-2025, la Régie a dépensé 130,96 millions de dollars et comptait 580,2 employés (équivalents temps plein). Les [états financiers](#) sont préparés annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Le [Rapport sur les résultats ministériels](#), qui devrait être déposé à l'automne 2025, donne un aperçu des ressources financières et humaines de la Régie.

Gouvernance

Conseil d'administration

Le [conseil d'administration](#) est responsable de la gouvernance et des conseils ou des orientations stratégiques. Il s'attache aux résultats que l'organisation cherche à atteindre. Il tient des [réunions chaque trimestre](#).

Président-directeur général

Le [président-directeur général](#) est responsable des affaires courantes en vue du bon fonctionnement de la Régie au quotidien, notamment pour ce qui est de la supervision du personnel comme de son travail, en plus d'assumer toutes les fonctions d'un administrateur général.

Commission

La [Commission de la Régie de l'énergie du Canada](#) rend des décisions et formule des recommandations en vertu de la LRCE et d'autres lois. Bien qu'indépendante, elle est néanmoins intégrée à la Régie et contribue à la réalisation de son mandat ainsi qu'à l'atteinte des résultats organisationnels escomptés. Pour en savoir plus sur les activités de la Commission, veuillez consulter le [Rapport annuel 2024-2025 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada](#).

Comité consultatif autochtone

Le [Comité consultatif autochtone](#) conseille la Régie sur le renouvellement de sa relation avec les peuples autochtones, y compris sur des questions stratégiques, systémiques et liées à l'élaboration de politiques se rapportant à son mandat. Il tient des [réunions chaque trimestre](#).

Plan stratégique de la Régie 2024-2027

Mission

La Régie réglemente les infrastructures énergétiques de manière à prévenir les préjudices et à s'assurer que l'énergie est acheminée de manière sécuritaire, fiable, concurrentielle et durable sur le plan de l'environnement partout au Canada et ailleurs dans le monde. Elle reconnaît et respecte les droits inhérents et protégés par la Constitution des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Elle fournit de l'information ainsi que des analyses pertinentes en matière d'énergie pour expliquer et soutenir la transition du Canada vers un avenir carboneutre.

Vision

La Régie est un chef de file reconnu en matière de réglementation des infrastructures énergétiques. Elle s'emploie à assurer le transport sécuritaire, fiable, concurrentiel et durable sur le plan environnemental de l'énergie. Elle a su gagner la confiance des Canadiens en plus de défendre les droits inhérents et protégés par la Constitution des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Son engagement envers l'excellence en matière de réglementation améliore la compétitivité du Canada sur la scène mondiale.

Priorités stratégiques

Les priorités stratégiques de la Régie rendent compte des domaines où des améliorations et des efforts concertés sont nécessaires pour réaliser sa mission et concrétiser sa vision.

- *Confiance*
La Régie cultive la confiance de la population canadienne en remplissant sa mission avec efficacité et en plaçant la sécurité à l'avant-plan. Elle mobilise et responsabilise sa main-d'œuvre diversifiée. Elle renforce les relations qui protègent les droits et les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis en plus de mobiliser de façon significative toutes les parties prenantes tout en communiquant de façon transparente avec elles.
- *Réconciliation et mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies*
La Régie met en œuvre la Déclaration des Nations Unies et respecte les engagements pris dans le plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* sur les droits des peuples autochtones. À cette fin, elle mise sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et la création de partenariats pour travailler avec les gouvernements, les communautés et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Elle continue de renforcer ses compétences autour la culture autochtone.
- *Compétitivité et excellence en matière de réglementation*
La Régie améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale grâce à un leadership en matière d'innovation et de pratiques exemplaires de réglementation qui vise l'efficacité, la transparence, la prévisibilité et l'efficacité des processus de réglementation.
- *Préparation de l'avenir énergétique*
La Régie participe au processus de transition énergétique en mettant son expertise et ses connaissances au service de l'évolution de la filière énergétique canadienne vers une économie à zéro émission nette. Elle met l'accent sur l'innovation, la sécurité, la compétitivité ainsi qu'une infrastructure de transport d'énergie sûre et fiable qui résiste aux effets des changements climatiques.

Réalisations de la Régie en 2024-2025

Pour remplir son [mandat](#), la Régie a quatre responsabilités essentielles : la surveillance de la sécurité et de l'environnement, le processus décisionnel, l'information sur l'énergie et la mobilisation. Celles-ci constituent le fondement du travail de la Régie et décrivent la manière dont elle réglemente, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Le [plan stratégique](#) triennal 2024-2027 de la Régie façonne et influence l'exécution de ces responsabilités essentielles afin d'obtenir des résultats positifs dans son travail.

Normes de service

Des normes de service sont établies de sorte que les demandeurs et les participants sachent à quoi s'attendre et que le rendement de la Régie puisse être mesuré et faire l'objet de rapports. Ces normes précisent les délais visés pour la prestation de services clés.

La Régie a respecté la totalité de ses [normes de service](#) en 2024-2025.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

La Régie travaille à assurer l'acheminement sûr et efficace de l'énergie par pipelines et lignes de transport d'électricité de ressort fédéral. Elle assure la surveillance réglementaire pendant tout le cycle de vie des infrastructures énergétiques et des activités qu'elle réglemente, ce qui comprend la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation.

La Régie veille à l'application de normes rigoureuses en matière de sécurité et de protection de l'environnement, mais ses activités de surveillance vont bien au-delà de la conformité. Elle favorise le recours aux pratiques exemplaires pour cerner et réduire les risques de préjudice et s'attend à ce que les sociétés examinent et améliorent périodiquement l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages.

La Régie s'attend également à ce que les sociétés collaborent avec quiconque vit ou travaille à proximité de pipelines, y compris les peuples autochtones, les membres du public, les entrepreneurs, les propriétaires fonciers, les provinces et les municipalités, afin de faire la promotion des méthodes de travail sécuritaires et de les informer des mesures à prendre pour prévenir les dommages aux pipelines.

Engagement de la Régie

- La prévention des préjudices aux personnes et à l'environnement est assurée tout au long du cycle de vie des infrastructures énergétiques.

Sommaire des résultats en matière de rendement pour l'exercice 2024-2025 – Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Mesure De Rendement	Cible	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025
Nombre de blessures graves et d'accidents mortels liés aux infrastructures réglementées	0	21	9	5
Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui ont causé des préjudices à l'environnement	0	28	26	6
Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées qui impliquent des récidivistes	< 15 %	16 %	11 %	15 %

La Régie examine tous les avis d'incident pour s'assurer que les sociétés ont fourni suffisamment de renseignements pour lui permettre d'exercer sa surveillance réglementaire et de faire le suivi approprié. Elle vérifie si les sociétés ont déterminé la cause des incidents, ainsi que les mesures prises pour corriger la situation et pour éviter qu'elle se reproduise. Elle analyse les données sur les incidents pour en dégager des tendances, planifier ses activités de vérification de la conformité et appliquer des mesures de conformité et d'exécution au besoin.

En 2024-2025, il n'y a eu aucun accident mortel lié aux infrastructures réglementées. Cinq incidents avec blessures graves et six incidents ayant causé des préjudices à l'environnement ont été signalés. Le nombre d'incidents avec blessures graves et le nombre d'incidents ayant causé des préjudices à l'environnement ont diminué respectivement de 44 % et de 77 % par rapport à l'exercice précédent. Ces diminutions coïncident avec une baisse correspondante des activités de construction de pipelines.

Activités de vérification de la conformité

L'objectif de la Régie est d'éliminer complètement les incidents, et donc d'éviter tout préjudice aux personnes ou à l'environnement lié aux infrastructures énergétiques qu'elle réglemente. La Régie utilise une démarche fondée sur le risque pour planifier et mener des [activités de vérification de la conformité](#). Celles-ci consistent à vérifier, à un moment donné, si la société remplit les exigences prévues dans les lois, les règlements et les conditions d'approbation d'un projet, d'un certificat, d'une ordonnance ou d'un permis. Lorsque les activités des sociétés réglementées sont susceptibles de causer des préjudices importants aux personnes ou à l'environnement, la Régie renforce sa surveillance par la voie d'échanges, d'inspections, d'enquêtes, d'audits et de mesures d'exécution.

En 2024-2025, la Régie a mené 249 activités de vérification de la conformité, soit :

- 106 inspections
- 22 exercices d'intervention d'urgence
- 6 rapports d'audit des systèmes de gestion
- 111 réunions sur la conformité
- 4 examens des manuels

En plus des activités de vérification de la conformité, la Régie assure une surveillance par d'autres moyens, notamment les suivants :

- analyse des causes premières des incidents et des interventions en cas d'urgence;
- examen des conditions des autorisations (p. ex., ordonnances et certificats);
- examen des avis d'activités d'exploitation et d'entretien;
- examen des documents relatifs aux sites contaminés.

En 2024-2025 :

- 404 conditions ont été satisfaites.
- 339 nouvelles conditions propres à un projet ont été imposées.
- 458 documents ont été déposés auprès de la Régie après l'approbation.
- 413 avis d'activités d'exploitation et d'entretien ont été examinés dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation.

Surveillance autochtone

Le programme de surveillance autochtone de la Régie contribue à renforcer ses activités de surveillance [de la sécurité et de l'environnement](#) afin de prévenir les dommages de façon plus globale, d'aider à protéger les droits et les intérêts des Autochtones et de favoriser l'établissement de relations avec les communautés autochtones.

La Régie a mené 38 activités de vérification de la conformité en compagnie de surveillants autochtones en 2024-2025. Trente-deux de ces activités concernaient le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, une, la canalisation 3 d'Enbridge et cinq, le réseau de NOVA Gas Transmission Ltd. Les inspecteurs de la Régie et les surveillants autochtones ont effectué 30 inspections sur le terrain et tenu 5 réunions sur la protection de l'environnement, la sécurité et les questions socioéconomiques. Les surveillants autochtones ont également participé à trois exercices d'intervention d'urgence.

Surveillance de l'assainissement

Lorsqu'une contamination susceptible de nuire à l'environnement ou à la santé humaine est détectée, la Régie s'assure que les mesures correctives appropriées sont prises. Les activités de surveillance de l'assainissement menées en 2024-2025 comprennent la surveillance des 478 sites contaminés actifs relevant de la Régie. Le personnel de la Régie a mené 12 activités de vérification de la conformité, a passé en revue 460 comptes rendus annuels de sites contaminés, a examiné 10 plans de mesures correctives et plans de gestion des risques et a fermé 25 dossiers de sites contaminés.

Les changements apportés au processus d'assainissement de la Régie en 2024-2025 comprennent la mise à niveau de son système de signalement d'événement en ligne afin d'améliorer les données sur les sites contaminés et la démarche de surveillance fondée sur le risque.

Avis de sécurité

La Régie s'efforce d'améliorer les résultats sur le plan de la sécurité en communiquant à l'industrie des renseignements importants sur les préoccupations connues en matière de sécurité ou d'environnement afin d'éviter que des incidents similaires se produisent. Publiés périodiquement, les [avis de sécurité](#) servent à mettre en évidence les exigences réglementaires de la Régie et à communiquer ses attentes à l'égard des mesures que doivent prendre les sociétés réglementées pour atténuer tout effet potentiel sur les personnes ou l'environnement.

En 2024-2025, la Régie a publié un [avis de sécurité](#) concernant des composants non conformes (Assurance de la qualité des matériaux des raccords de pipelines).

Sécurité

L'équipe des services de sûreté de la Régie a mené 17 activités de vérification de la conformité en 2024-2025, dont 5 ont porté sur la cybersécurité. Les activités de vérification de la conformité liées à la cybersécurité se sont encore concentrées sur les mesures de sécurité que les sociétés réglementées ont mises en œuvre à l'égard de la technologie opérationnelle. La Régie a continué de peaufiner ses activités de vérification de la conformité liées à la cybersécurité et à la sécurité physique en offrant une formation structurée sur la cybersécurité à son personnel et en collaborant avec des organismes de réglementation et de sécurité au Canada et aux États-Unis.

Gestion des urgences

La Régie s'attend à ce que les sociétés réglementées fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la sécurité de leurs infrastructures, notamment en étant prêtes à intervenir en cas d'urgence. Lorsqu'il y a urgence, elle veille à ce que les sociétés interviennent de manière à protéger les personnes, les biens et l'environnement. En 2024-2025, le programme de gestion des urgences a mené 45 activités de vérification de la conformité, soit 26 évaluations d'exercices d'intervention, 7 inspections, 3 réunions sur la conformité, 6 examens des manuels de mesures d'urgence et 3 audits. En juin 2024, la Régie a publié les [Pratiques exemplaires de l'industrie pour la participation des Nations et communautés autochtones à la gestion des situations d'urgence](#). Ces pratiques exemplaires permettent de faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et fournissent à la Régie, aux sociétés réglementées, aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis une autre occasion de renforcer leurs relations par la gestion des urgences.

Grâce à sa ligne de signalement des incidents et au soutien du centre des opérations d'urgence, la Régie est en mesure, 24 heures sur 24, d'intervenir en cas d'urgence ou de surveiller des activités qui pourraient évoluer et nécessiter le déploiement de son personnel. En avril 2024, le centre des opérations d'urgence a été mis en service et une équipe d'intervention sur le terrain a été dépêchée sur les lieux d'un incident survenu sur la [canalisation principale Grande Prairie de NOVA Gas Transmission Ltd.](#) Durant l'année, il a également été mis en service par précaution pour surveiller le remplissage de la canalisation après l'achèvement du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, ainsi que des inondations et des feux de forêt susceptibles d'avoir des répercussions sur les infrastructures réglementées.

Culture de sécurité

La Régie s'efforce d'améliorer la culture de sécurité dans l'ensemble de l'industrie pipelinière. En 2024-2025, elle a continué de mettre en œuvre sa stratégie et son [plan de travail](#) triennaux en matière de culture de sécurité, en se concentrant sur deux objectifs :

- Influence exercée sur tout le réseau – La Régie veut adopter une approche à l'échelle du réseau pour favoriser une culture de sécurité positive dans l'ensemble de l'industrie, qui appuie la gestion efficace des menaces aux personnes et à l'environnement.
- Rendement des sociétés – La Régie veut aider les sociétés à mieux comprendre et à mieux détecter les facteurs humains et organisationnels sous-jacents afin d'améliorer la gestion des risques et de faire progresser la culture de sécurité.

Le personnel de la Régie a continué d'acquérir des compétences dans ce domaine en assistant à des ateliers et à des séances communautaires sur la culture de sécurité et les facteurs humains et organisationnels. La Régie a amélioré son [portail d'apprentissage](#) axé sur l'industrie en y ajoutant des modules d'apprentissage en ligne interactifs sur la culture de sécurité et a favorisé l'apprentissage dans l'ensemble de l'industrie au moyen de son atelier technique annuel avec les sociétés réglementées.

Cadre de réglementation

La Régie s'emploie à établir un cadre de réglementation solide, clair, transparent, cohérent et uniforme. À cette fin, elle collabore avec différentes parties prenantes pour améliorer continuellement les outils de réglementation et veille à ce que les règlements en vigueur continuent d'être appropriés et les documents de réglementation, les politiques et les lignes directrices, d'atteindre l'objectif visé.

Au nombre des améliorations apportées en 2024-2025 figurent la publication des [Lignes directrices révisées sur les rapports d'événements 2024](#) de la Régie et des projets de règlement relatifs au [Cadre de réglementation des exportations et des importations](#), ainsi que les progrès réalisés à l'égard du [Projet de traitement et d'évaluation prévisibles et efficaces des activités à risque négligeable ou faible](#) (rebaptisé cette année « processus d'examen rapide »). La Régie a également entrepris la révision des [Règles de pratique et de procédure](#) au moyen d'activités de mobilisation.

Des renseignements sur les initiatives annuelles prévues par la Régie pour améliorer le cadre de réglementation se trouvent à la page [Plans pour le cadre de réglementation](#) de son site Web.

Révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*

Le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« RPT ») est le principal règlement sur lequel la Régie s'appuie pour surveiller les pipelines au Canada. La Régie a entamé une révision exhaustive du RPT et des guides de dépôt. La deuxième phase de la révision du RPT a commencé en juin 2024 avec la [publication de 13 documents techniques](#). La somme de 2,6 millions de dollars a été versée sous forme de [subventions et de contributions à 46 organisations dirigées par des Autochtones](#) pour tenir des séances de mobilisation sur le projet. Les activités de mobilisation de la deuxième phase ont été conçues pour recueillir des commentaires sur les nouvelles exigences et les engagements exigés en vertu de la LDNU et de la mesure 34 (élément des priorités partagées) du plan d'action connexe, respectivement.

De juin 2024 à mars 2025, la Régie a organisé des ateliers et des séances d'information avec des experts de l'industrie et de la protection des ressources patrimoniales. La période de mobilisation a pris fin le 31 mars 2025. Les observations des organisations dirigées par des Autochtones, de l'industrie et des parties prenantes intéressées permettront d'apporter des améliorations au RPT et aux guides de dépôt, ainsi qu'à d'autres lignes directrices et processus internes connexes. Un résumé des commentaires sera rendu public en 2025-2026.

Examen et clarification du cadre de conformité

En 2024-2025, la Régie a entrepris un projet triennal visant à examiner et à clarifier les outils et les interventions qu'elle utilise pour promouvoir, vérifier et assurer le respect des exigences réglementaires. Il en résultera un cadre et une politique de conformité et d'exécution internes actualisés.

Audits et exécution

Audits des systèmes de gestion

Les audits permettent d'évaluer la façon dont les sociétés gèrent leurs activités. La Régie s'attend à ce que les sociétés réglementées disposent de systèmes de gestion et de programmes de protection efficaces. Les sociétés qui gèrent bien leurs activités peuvent mieux prévoir, prévenir, gérer et atténuer les problèmes pouvant nuire à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement.

Une fois l'audit terminé, la Régie rend le rapport public. La société auditée doit ensuite soumettre un plan de mesures correctives et préventives, puis la Régie vérifie comment le plan a été mis en œuvre. La Régie s'attend à ce que toutes les sociétés prennent connaissance des constatations énoncées dans ces rapports (qui sont résumés chaque année et publiés sous forme d'[avis d'information](#)) et à ce qu'elles utilisent ces enseignements pour améliorer leurs systèmes de gestion.

En 2024-2025, la Régie a mené six [audits de systèmes de gestion](#). Ces audits ont permis de vérifier le respect des exigences relatives aux systèmes de gestion pour ce qui est de la gestion des urgences, de la production des rapports annuels et des programmes de protection de l'environnement, en mettant l'accent sur la transition entre l'étape de la construction et l'étape de l'exploitation.

Ordonnances d'inspecteur

Une ordonnance d'inspecteur est délivrée lorsque la situation nécessite une intervention immédiate pour assurer la sécurité et protéger l'environnement. Une telle ordonnance exige que la société prenne certaines mesures au plus tard à la date fixée.

En 2024-2025, la Régie a délivré sept ordonnances d'inspecteur. Toutes les ordonnances d'inspecteur (actuelles et passées) et leur état se trouvent sur le [site Web](#) de la Régie.

Lettres d'avertissement et sanctions administratives pécuniaires

La Régie peut parfois considérer qu'il est important qu'un dirigeant de la société soit informé de la gravité d'un problème et envoie alors une lettre d'avertissement. La lettre est habituellement envoyée après l'utilisation d'autres outils, comme un avis de non-conformité ou une ordonnance d'inspecteur, lorsque l'inspecteur estime que le problème est suffisamment grave pour nécessiter une enquête. Elle sert également dans les cas de permis d'exportation pour lesquels les ordonnances d'inspecteur ne sont pas utilisées ou de non-conformités répétées de la part de tiers qui ne sont généralement pas visés par la surveillance de la conformité.

En 2024-2025, la Régie a envoyé 18 [lettres d'avertissement](#).

Les sanctions administratives pécuniaires constituent pour la Régie un outil d'application de la loi souple pour favoriser la conformité aux lois, règlements, décisions, permis, ordonnances, licences ou conditions des certificats. Les sociétés et les particuliers qui se livrent à des activités dangereuses peuvent être passibles de sanctions pécuniaires.

En 2024-2025, la Régie n'a imposé aucune [sanction administrative pécuniaire](#).

Processus décisionnel relatif aux projets énergétiques

Le mandat de la Régie consiste notamment à prendre des décisions ou à formuler des recommandations au ministre relativement aux demandes et aux évaluations environnementales qui portent sur des pipelines et les installations qui y sont raccordées, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations d'énergie, des activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada, ainsi que de futurs projets d'énergie renouvelable extracôtière. Des processus justes et inclusifs sont assurés grâce à l'aide financière offerte aux participants, aux services de règlement des plaintes sur les questions foncières et au soutien du coordonnateur des consultations de la Couronne de la Régie.

La Commission est notamment chargée de rendre des décisions sur les demandes relatives aux droits et tarifs et sur celles visant des pipelines de moins de 40 kilomètres (« km »). Celles concernant des pipelines de plus de 40 km doivent être approuvées par le gouverneur en conseil, suivant la recommandation de la Commission. Les demandes pour des projets comportant une nouvelle emprise de plus de 75 km doivent être soumises à un examen intégré dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Pour en savoir plus sur les décisions et les recommandations de la Régie à l'intention du ministre, veuillez consulter le [Rapport annuel 2024-2025 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada](#).

Engagement de la Régie

- Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles.

Sommaire des résultats en matière de rendement pour l'exercice 2024-2025 – Processus décisionnel

Mesure De Rendement	Cible	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025
Pourcentage des décisions infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale	0 %	0 %	0 %	0 %
Pourcentage des décisions et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service	100 %	100 %	100 %	100 %
Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents	75 %	83 %	85 %	67 % ¹
Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel	90 %	94 %	95 %	100 %

1 Seulement trois réponses ont été reçues en 2024-2025.

Révision des guides de dépôt

Les [guides de dépôt](#) de la Régie informent les sociétés des renseignements que doivent renfermer leurs demandes pour des projets qu'elles envisagent. En 2024-2025, la Régie a poursuivi la mise à jour de ses exigences de dépôt et de ses notes d'orientation à l'appui d'un processus transparent et efficace pour les demandeurs. Les changements proposés à la rubrique R (Transfert de propriété, cession ou prise à bail ou fusion) ont été publiés aux fins de commentaires du public à la fin de 2024. Les commentaires sur ces changements sont en cours d'analyse, et une version à jour de la rubrique R devrait être publiée en 2025.

Parallèlement à la révision du RPT, une longue période de mobilisation du public a permis de passer en revue les sections Évaluation des effets environnementaux et socioéconomiques (rubrique A.2) et Renseignements sur les terrains (rubrique A.4) du Guide de dépôt. Les changements prendront en compte les commentaires reçus par écrit sur 13 documents de travail traitant de sujets précis, des séances d'information et des ateliers avec l'industrie, les communautés autochtones et d'autres parties intéressées. Les commentaires sont en cours d'analyse, et une nouvelle version des sections pertinentes devrait être prête à la fin de 2025.

Règlement des différends

Le règlement des différends joue un rôle essentiel dans la réalisation du mandat de la Régie, qui consiste à assurer un équilibre entre les intérêts de tous les Canadiens en matière de gestion des pipelines et de mise en valeur des ressources énergétiques. Au moyen de divers processus et méthodes, comme les services de règlement extrajudiciaire des différends, la Régie aide à résoudre les différends entre les sociétés et les titulaires de droits, les propriétaires et utilisateurs de terrains, les peuples autochtones, d'autres ordres de gouvernement et des organisations non gouvernementales. Les différends concernent des installations et des activités réglementées par la Régie, comme l'entretien des pipelines et les audiences sur les demandes visant des pipelines. Les différends soulevés cette année étaient liés à l'agriculture, à la qualité de l'air, à l'indemnisation, à la construction, à la prévention des dommages, aux questions autochtones, au bruit et aux avis.

En 2024-2025, la Régie a reçu 45 demandes concernant un différend et a facilité le règlement de 42 de ces différends.

Activités de mobilisation en amont

En 2024-2025, la Régie a mené des activités de mobilisation en amont auprès du public liées au projet de Taylor à Gordondale de Pouce Coupé Pipe Line Ltd. et au projet d'agrandissement Sunrise de Westcoast Energy Inc. Ces activités ont pour but de renseigner le public sur le rôle de la Régie en tant qu'organisme de réglementation, ainsi que sur les projets proposés et la participation aux audiences futures, y compris l'aide financière offerte aux participants.

Consultation de la Couronne

La Régie mène principalement des [consultations de la Couronne](#) dans le cadre des processus décisionnels de la Commission, auxquels les peuples autochtones sont encouragés à participer. Pour certains projets, surtout ceux pour lesquels le gouverneur en conseil rend une décision définitive, la Régie, en sa qualité de coordonnateur des consultations de la Couronne, mène des activités complémentaires de consultation.

En 2024-2025, la Régie, dans son rôle de coordonnateur des consultations de la Couronne, a mené des activités complémentaires de consultation auprès de 70 communautés autochtones pour la demande de Westcoast Energy Inc. visant le programme d'agrandissement Sunrise et de 36 communautés autochtones pour le projet de Taylor à Gordondale de Pouce Coupé Pipe Line Ltd. Au cours des phases de mobilisation en amont et d'évaluation de ces projets, le coordonnateur des consultations de la Couronne a rencontré les

communautés autochtones et a déposé leurs observations dans les dossiers d'audience de la Commission. Ces observations étaient destinées à aider la Commission à évaluer les projets, y compris ses répercussions sur les droits et d'éventuelles mesures d'adaptation, comme les conditions. De plus, le coordonnateur des consultations de la Couronne a tenu des séances d'information avec les communautés autochtones sur les demandes visant les projets et a mis sur pied des équipes d'examen fédérales afin de favoriser une réponse complète aux consultations.

En 2024-2025, le coordonnateur des consultations de la Couronne a aussi mis l'accent sur la mobilisation en amont et sur une base régulière des promoteurs de projets afin de favoriser une compréhension commune de l'approche de la Régie en matière de consultation de la Couronne et du rôle des promoteurs dans le processus.

Portail de la Régie

Le portail de la Régie est une plateforme en ligne qui permet aux sociétés réglementées, aux participants et aux peuples autochtones de communiquer de l'information à l'organisme de réglementation. La Régie travaille à un projet en plusieurs étapes visant à améliorer l'expérience utilisateur grâce à une plateforme accessible, bilingue et intégrée qui permet de moderniser le déroulement de toutes les activités de réglementation, peu importe l'étape du cycle de vie. La première phase du projet a été lancée en 2024-2025 afin d'améliorer l'efficacité des flux de travail internes pour les demandes courantes visant des installations, présentées aux termes de l'article 214 de la LRCE. Au cours du prochain exercice, des améliorations seront apportées au volet externe du portail afin de faciliter la présentation de documents par les sociétés.

Initiative des pipelines orphelins

En 2024-2025, le personnel de la Régie a mis au point des processus clairs pour gérer les pipelines orphelins qu'elle réglemente. Un pipeline est désigné comme pipeline orphelin ou pipeline abandonné orphelin lorsque les administrateurs ou les dirigeants de la société sont introuvables, ou que la société est insolvable, en faillite ou introuvable. Par ailleurs, des travaux visant à trouver une solution de financement à long terme pour les activités de cessation d'exploitation associées aux pipelines orphelins sont en cours. La Régie a lancé son processus d'examen préalable à la cessation d'exploitation du gazoduc orphelin Knappen Border de DR Four Beat Energy Corp. Les responsables désignés nommés par la Régie peuvent prendre toute mesure qu'ils estiment nécessaire concernant les pipelines désignés comme orphelins. À ce jour, trois pipelines réglementés par la Régie ont été désignés comme orphelins et deux autres sont en cours d'évaluation.

Information sur l'énergie

La Régie recueille, analyse et publie des renseignements sur l'offre et les marchés énergétiques, sur les sources d'énergie ainsi que sur la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. Elle assure également un suivi de ces renseignements. La Régie joue un rôle primordial dans la diffusion d'une information opportune et pertinente aux Canadiens et se situe à l'avant-garde en matière de surveillance et d'analyse des marchés de l'énergie. Le personnel fait des projections modélisées de l'offre et de la demande en énergie au Canada, publie à l'intention des Canadiens des rapports et des analyses qui les aident à prendre des décisions en matière d'énergie et appuie les audiences réglementaires sur les projets pipeliniers au Canada. La Régie collabore également avec le Centre canadien d'information sur l'énergie à diverses initiatives d'information et de données sur l'énergie qui ont la priorité dans le plan de travail annuel du centre.

Engagement de la Régie

- Faire en sorte que les Canadiens puissent consulter et utiliser l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.
- Les Canadiens ont la possibilité de collaborer et de formuler des commentaires sur les produits d'information publiés par la Régie.

Sommaire des résultats en matière de rendement pour l'exercice 2024-2025 – Information sur l'énergie

Mesure De Rendement	Cible	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025
Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions	Description*	Cible atteinte*	Cible atteinte*	Cible atteinte*
Nombre d'occasions offertes aux Canadiens de collaborer et de formuler des commentaires sur les produits d'information sur l'énergie	85	166	231	142

* Veuillez consulter le rapport annuel de la Régie de l'énergie du Canada pour l'année correspondante.

Aperçus du marché

La série d'aperçus du marché a pour but de contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Régie d'offrir aux Canadiens une source neutre d'information et d'analyses sur l'énergie, pertinentes et opportunes. Les aperçus du marché traitent d'un vaste éventail des sujets allant de la production et du commerce de l'énergie à la décarbonation, en passant par les marchés énergétiques émergents.

L'exercice 2024-2025 a marqué le dixième anniversaire des aperçus du marché, et la Régie a publié son 400^e article en octobre 2024. Au total, la Régie a publié pendant cette période 26 aperçus du marché, portant sur un large éventail de sujets comme la production de pétrole brut et de gaz naturel, l'énergie renouvelable et l'électricité. Il est à noter que la Régie a également produit huit aperçus sur le commerce de l'énergie, une initiative qu'elle poursuivra en 2025-2026. Les aperçus du marché continuent d'être une source importante de trafic Web pour la Régie, celui-ci ayant augmenté de plus de 58 % par rapport à l'exercice précédent.

Profils énergétiques des provinces et territoires

Les [profils énergétiques des provinces et territoires](#) sont demeurés une importante source d'information sur l'énergie pour les Canadiens de partout au pays. En 2024-2025, la Régie les a mis à jour en fonction des données les plus récentes et des derniers événements sur le marché ayant marqué chaque administration, y compris les données sur le commerce et les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cette mise à jour, une étude a été menée auprès des utilisateurs pour mieux comprendre les besoins des lecteurs. De plus, une annexe de données a été ajoutée (une recommandation de l'étude), ce qui a amélioré la transparence et l'accès à des données opportunes. Les profils énergétiques des provinces et territoires figurent parmi les cinq produits numériques de la Régie les plus populaires, avec un peu plus de 400 000 pages vues en 2024-2025.

Profils pipeliniers

Les [profils pipeliniers](#) constituent un produit d'information phare sur l'énergie et demeurent une source utile de renseignements sur les pipelines. Il s'agit d'un ensemble complet de renseignements provenant de diverses sources sur les pipelines réglementés par la Régie. Les profils sont accessibles, faciles à utiliser et couvrent 90 % des pipelines réglementés par la Régie. En novembre 2024, le système de gestion du contenu des profils pipeliniers a été lancé. Il permet de simplifier la création, la révision et la publication du contenu et des mises à jour des profils. Ce lancement comprenait également la publication des 11 dernières cartes interactives des pipelines, de données et de mises à jour visuelles, ainsi que de nouvelles sections de pipeline. L'un des ensembles de données accompagnant les profils pipeliniers (débit et capacité) figure toujours parmi les 100 ensembles de données les plus téléchargés parmi les dizaines de milliers accessibles chaque mois sur le site Web du gouvernement ouvert.

Produits d'information sur l'énergie de la Régie publiés en 2024-2025 :

- 26 aperçus du marché
- Plus de 1,7 million d'accès aux pages Web d'information sur l'énergie et les pipelines
- 184 réponses à des demandes de renseignements
- 142 activités de collaboration avec des parties prenantes du secteur de l'énergie
- 191 utilisations de l'information sur l'énergie et les pipelines de la Régie dans de grandes publications en ligne

Avenir énergétique du Canada

La série de rapports sur l'avenir énergétique du Canada explore, à l'aide de modèles économiques et énergétiques, diverses possibilités qui pourraient s'offrir aux Canadiens à long terme en matière d'énergie. En 2024-2025, la Régie a consulté le public au moyen d'un document de travail afin de recueillir des commentaires pour améliorer la pertinence et l'accessibilité du produit et a publié le rapport « [Ce que nous avons entendu](#) » sur l'avenir énergétique en 2025, qui présente un résumé des réponses reçues. Compte tenu des changements importants survenus sur les marchés énergétiques nord-américains et du contexte politique au début de 2025, la Régie a décidé de reporter la publication de la prochaine édition du rapport sur l'avenir énergétique du Canada. Des travaux visant à analyser les effets éventuels de cet environnement en mutation sont en cours.

La Régie s'efforce de fournir des renseignements utiles sur l'évolution de la filière énergétique et a franchi une étape importante en 2024-2025 en intégrant les perspectives autochtones aux travaux sur l'avenir énergétique du Canada. Elle a fait appel à Mokwateh, une société d'experts-conseils spécialisée dans la mobilisation des Autochtones, pour recueillir les divers points de vue des peuples autochtones concernant la transition énergétique du Canada. Cette démarche ne se limitait pas à recueillir des opinions. Il s'agissait plutôt d'un processus réfléchi visant à comprendre les aspirations, les préoccupations et les perspectives des personnes et des communautés autochtones au sujet de l'avenir énergétique du Canada. Il en résulte une mine de renseignements utiles qui enrichiront les prochaines éditions du rapport sur l'avenir énergétique du Canada. Vous trouverez le [rapport](#) (en anglais) de Mokwateh sur le site Web de la société.

Mobilisation

La Régie veille à ce que ses décisions et son travail soient éclairés par la mobilisation des peuples autochtones et des Canadiens, qui joue un rôle essentiel dans son efficacité sur le plan de la réglementation, dans l'élaboration de ses programmes et dans le respect de ses priorités stratégiques.

La Régie mène de nombreuses activités de mobilisation à l'échelle nationale et régionale sur divers sujets liés à son mandat. En plus d'assister à des conférences, le personnel de la Régie rencontre des peuples autochtones, des représentants de divers ordres de gouvernement, des groupes responsables de la sécurité et de la prévention des dommages, des représentants d'associations de propriétaires fonciers et des experts en énergie afin de nouer des relations, de recueillir des commentaires et de favoriser la confiance et la collaboration pour améliorer le travail de la Régie et prévenir les dommages. Pour ce faire, il cultive les relations, privilégie le dialogue et les partenariats, élimine les obstacles à la participation, intègre la vision du monde des Autochtones et tient compte du contexte régional et de la dualité linguistique.

La Régie est guidée par la stratégie nationale de mobilisation, qui comprend un cadre de mobilisation, un plan national de coordination et un plan directeur de mobilisation des Autochtones.

Engagement de la Régie

- L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influe sur les décisions et le travail de la Régie.
- Les commentaires des peuples autochtones et des parties prenantes font l'éloge de l'utilité des efforts de mobilisation de la Régie.

Sommaire des résultats en matière de rendement pour l'exercice 2024-2025 – Mobilisation

Mesure de rendement	Cible	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025
Preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie	Description	Cible atteinte*	Cible atteinte*	Cible atteinte*
Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que l'activité a été utile	75 %	92 %	91 %	86 %

* Veuillez consulter le rapport annuel de la Régie de l'énergie du Canada pour l'année correspondante.

Compétences sur la culture autochtone à la Régie

Le cadre de compétences sur la culture autochtone de la Régie guide l'organisation dans la transformation interne nécessaire pour mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et faire progresser la Réconciliation. Finalisé en septembre 2024, il est le fruit d'une collaboration à l'échelle de l'organisation, notamment avec le Comité consultatif autochtone et le cercle des employés autochtones de la Régie. Grâce à la mise en œuvre du cadre, la Régie renforce ses compétences afin de créer des changements systémiques, en améliorant l'intelligence culturelle de son personnel. Le personnel de la Régie peut ainsi appliquer des compétences et des connaissances interculturelles à son travail, ce qui favorise les changements de comportement, en plus de permettre d'établir les attentes et les responsabilités et de reconnaître les valeurs, les systèmes de croyances et les droits des peuples autochtones.

En 2024-2025, le cadre a contribué à plusieurs réalisations importantes :

- Un nouveau guide a été élaboré pour aider le personnel à mobiliser les peuples autochtones d'une manière appropriée sur le plan culturel.
- La Régie a attribué 10,3 % de ses contrats à des entreprises appartenant à des Autochtones, ce qui est bien au-dessus de l'objectif fédéral de 5 %.
- 62 % des employés ont suivi une formation portant sur les compétences sur la culture autochtone (expérience d'apprentissage axée sur la terre, approche à double perspective et pratiques tenant compte des traumatismes et de l'équité).

Participation autochtone aux activités de surveillance

La Régie travaille activement à faire progresser la mise en œuvre de la mesure 34 (élément des priorités partagées) du plan d'action de la LDNU, élaborée conjointement avec Ressources naturelles Canada et le Comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. La mesure 34 vise à accroître la participation des peuples autochtones et à leur permettre d'exercer une autorité réglementaire fédérale sur les projets réglementés par la Régie.

En 2024-2025, un groupe de leadership, composé de représentants de la Régie, de Ressources naturelles Canada et des caucus autochtones des comités consultatifs et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, a été constitué. Ce groupe dirige la mise en œuvre de la mesure 34, en encourageant la collaboration et en offrant des conseils stratégiques. La Régie tente de trouver une façon plus uniforme et plus structurée de faire participer les peuples autochtones aux activités de surveillance des infrastructures énergétiques qu'elle réglemente. Cette approche s'appuie sur les partenariats existants et les conseils du groupe de leadership.

La mesure 34 (élément des priorités partagées) du plan d'action de la LDNU comprend quatre composantes :

1. Élaborer de nouveaux règlements pour permettre à Ressources naturelles Canada de conclure des accords avec les corps dirigeants autochtones relativement aux fonctions de la Régie.
2. Modifier le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* afin d'y intégrer les lois et les connaissances autochtones.
3. Créer un modèle systémique visant à accroître la participation des Autochtones aux activités de surveillance des infrastructures réglementées par la Régie.
4. Aider les institutions décisionnelles autochtones à exercer une autorité réglementaire.

Par l'entremise des comités consultatifs et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, la Régie a continué d'avoir d'importantes conversations pour s'assurer de la prise en compte des perspectives, des besoins et des réalités des Autochtones relativement aux infrastructures énergétiques de ressort fédéral. Ces conversations ont permis de recueillir des renseignements utiles pour renforcer la participation des Autochtones aux activités de surveillance.

Le forum sur la surveillance autochtone est une initiative visant l'élaboration conjointe d'un mécanisme de surveillance du réseau de NOVA Gas Transmission Ltd. Cette initiative favorise la Réconciliation et est conforme à la LDNU et à la mesure 34 (élément des priorités partagées) du plan d'action connexe. En juin 2024, un comité de rédaction conjointe, formé de 17 Autochtones (Premières Nations et Métis) et de membres du personnel de la Régie, a été mis sur pied. Au cours de l'exercice, le comité a rédigé l'ébauche du rapport sommaire des ateliers techniques tenus au début de 2024. Ce rapport jette les bases d'un mécanisme de collaboration qui entremêle les savoirs occidental et autochtone dans le cadre d'une surveillance réglementaire et qui intègre des voix autochtones dans les processus de prise de décision et d'intendance de leurs terres.

Comité consultatif sur les questions foncières

En 2024-2025, les membres du Comité consultatif sur les questions foncières se sont engagés dans une nouvelle voie, en créant un nouveau mandat, une feuille de route triennale et un plan d'action. L'exercice a été marqué par l'ajout de représentants des administrations locales, dont les points de vue et les intérêts viendront compléter ceux des représentants des propriétaires fonciers. Au cours d'un atelier de deux jours, les membres du Comité ont formulé des commentaires sur plusieurs sujets, dont la prévention des dommages et les enjeux liés aux questions autochtones, et sur leur incidence éventuelle sur tous les groupes de parties prenantes. Le plan d'action 2025-2026 tiendra compte des priorités clés déterminées durant l'atelier, comme l'élaboration de lignes directrices à l'intention des agents fonciers et la publication d'un livret d'information à l'intention des propriétaires fonciers.

Subventions et contributions

La Régie a recours à des subventions et à des contributions pour accroître la participation du public à ses activités. En 2024-2025, elle a remis 7,6 millions de dollars en subventions et en contributions aux Nations autochtones qui ont pris part aux processus décisionnels, aux consultations de la Couronne, aux travaux d'élaboration de politiques de la Régie, ainsi qu'aux efforts visant à accroître leur participation aux activités de surveillance tout au long du cycle de vie et aux comités de surveillance autochtone connexes. La Régie a également accordé une subvention de 15 000 \$ à l'Association canadienne de normalisation pour faire avancer la recherche sur des questions liées à ses activités de surveillance.



Ce que l'avenir nous réserve

Nous sommes conscients que le paysage énergétique du Canada change rapidement. Depuis la création de l'Office national de l'énergie en 1959, notre mandat de base est demeuré le même : prévenir les dommages. Nous sommes déterminés à protéger la population et l'environnement au fil de l'évolution de la filière énergétique, tout en continuant d'être un organisme national de réglementation de l'énergie efficace, transparent et fiable. Le plan stratégique 2024-2027 constituant notre feuille de route, nous continuerons de réglementer les infrastructures énergétiques de ressort fédéral en mettant la sécurité, la transparence et la réactivité à l'avant-plan. Faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones demeure une priorité essentielle.

Notre rôle est toujours aussi clair : veiller à ce que la mise en valeur des ressources énergétiques soit sécuritaire, à ce que l'environnement soit protégé et à ce que les processus décisionnels soient transparents, efficaces, souples et prévisibles pour tous les Canadiens.



Annexe A – Biographies

Conseil d'administration

George Vegh, président

Melanie Debassige, vice-présidente

François Tanguay, administrateur

Karen Leibovici, administratrice

Dale Eisler, administrateur

Darlene Halwas, administratrice

Peter Fraser, administrateur

Matthew Foss, administrateur

Annette Bergeron, administratrice

Karim Mahmud, administrateur (dernier jour, le 10 mai 2024)

Cassie Doyle, administratrice (dernier jour, le 30 juin 2024)

Ellen Barry, administratrice (dernier jour, le 21 août 2024)

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le [site Web de la Régie](#).

Comité consultatif autochtone

Chef tribal Tyrone McNeil, président

Kaella-Marie Earle, vice-présidente

Harvey McLeod

Scott Patles-Richardson

Chef Matthew T. Peigan

Marci Riel

Tristan Zachow

Félix Aupalu

Les biographies des membres du Comité peuvent être consultées sur le [site Web de la Régie](#).

Pour en savoir davantage sur la Régie

Bureau principal Calgary	517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210 Calgary (Alberta) T2R 0A8	Téléphone : 403-292-4800 Numéro sans frais : 1-800-899-1265 info@rec-cer.gc.ca
Bureau régional de l'Est Montréal	1130, rue Sherbrooke Ouest, bureau 804 Montréal (Québec) H3A 2M8	Téléphone : 514-283-2763 infomontreal@cer-rec.gc.ca
Bureau régional du Pacifique Vancouver	800, rue Burrard, bureau 219 Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 0B9	Téléphone : 604-666-3975 infovancouver@cer-rec.gc.ca
Bureau régional du Nord Yellowknife	5101, 50e Avenue, bureau 115 C.P. 2213 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2P7	Téléphone : 867-766-8408 infonorth@cer-rec.gc.ca

Télécopieur : 403-292-5503

Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803

www.rec-cer.gc.ca

info@rec-cer.gc.ca

 @CER_REC

 www.linkedin.com/company/cer-rec

 www.youtube.com/c/CanadaEnergyRegulator

 www.facebook.com/CER.REC/